

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 26 juin 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N° 23_43DL

Objet : Modification du tableau des effectifs du SMED13

L'an deux mil vingt-trois et le 26 juin, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;
Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial placé auprès du CDG13 en séance du 06 06 2023,

Conformément à L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le dernier tableau des effectifs adopté par le Comité Syndical du 28/11/2022,

Considérant la nécessité de supprimer :

- 3 postes d'adjoint administratifs C2 à temps plein,
- 1 poste d'adjoint technique C1 à temps plein,
- 1 poste de technicien B1 à temps plein (emploi permanent)
- 1 poste de technicien B1 à temps plein (emploi non permanent)
- 2 postes de rédacteur principal 2ème classe B2 à temps plein
- 1 poste de rédacteur B1 à temps plein
- 2 postes d'attaché territorial A à temps plein
- 1 poste d'ingénieur a à temps plein

En raison que ces postes n'ont pas été supprimés lors, de départs à la retraite, lors de recrutements sur des grades différents, lors de mutation, lors de fin de CDD ou démission,

Considérant que certaines délibérations portant création de poste sont à ce jour obsolètes,

Le Président propose au Comité Syndical :

La suppression de 12 postes à temps complet non pourvus à compter du 26 06 2023 et d'adopter le nouveau tableau des effectifs.

Le Comité Syndical après avoir oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- La suppression de 12 postes à temps complet non pourvus :
 - de catégorie C dont 3 postes d'adjoints administratifs C2 et 1 poste d'adjoint technique C1
 - de catégorie B dont 1 poste de rédacteur B1, 2 postes de rédacteur principal B2 et 2 postes de technicien B1 (1 emploi permanent et 1 emploi non permanent)
 - de catégorie A dont 2 postes d'attaché territorial A et 1 poste d'ingénieur A

- D'adopter le nouveau tableau des effectifs proposé ci-dessous qui prendra effet à compter du 26 juin 2023.

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits



**Le Président,
Didier KHELFA**